

Entre les enseignants et leur ministre, un désaccord s'installe

— Le ministre de l'éducation Jean-Michel Blanquer, qui a ouvert un nombre inédit de chantiers, fait face à une contestation tous azimuts, avec notamment une grève des enseignants ce jeudi 4 avril.

De la réforme du lycée aux suppressions de postes (1), en passant par les multiples dispositions de la loi Blanquer « pour une école de la confiance »... Les sujets de contestation se multiplient dans l'éducation nationale. Samedi 30 mars, les professeurs et parents d'élèves étaient plus nombreux à battre le pavé que les « gilets jaunes » (35 000 contre 33 000). Combien seront-ils, ce jeudi 4 avril, à répondre à l'appel à la grève dans les premier et second degrés ?

Les sept syndicats enseignants à l'origine du mouvement dénoncent une « politique éducative, rétrograde et libérale, conduite actuellement à marche forcée ». Ces organisations rejettent le projet de loi Blanquer, qui, selon elles, « ne permettrait en rien d'améliorer la réussite de tous les élèves et bouleverserait radicalement le fonctionnement et la structure de l'école ».

« En éducation, il faut choisir ses combats : la maîtrise des fondamentaux, le pilotage des établissements, la sécurité des professeurs et des élèves, commente la vice-présidente (LR) de l'Assemblée Annie Genevard, spécialiste de l'éducation. Or, Jean-Michel Blanquer a péché par gourmandise législative : lui qui avait promis de ne pas donner son nom à une loi est revenu sur cet engagement, et au lieu de centrer ce texte sur l'abaissement à 3 ans de l'instruction obligatoire, il a ajouté une série de dispositions disparates qui suscitent de la méfiance. »

L'inquiétude des enseignants se concentre notamment autour des « établissements publics des savoirs fondamentaux », un dispositif conçu pour sauver certains collèges ruraux à tout petits effectifs en associant ces classes et celles d'une ou plusieurs écoles du même bassin de vie. Ce faisant, le ou les directeurs d'école concernés – qui à ce jour n'ont pas vraiment de statut – deviendraient directeurs adjoints de la nouvelle structure, dirigée par le principal du collège. De quoi alimenter les rumeurs de fermeture d'écoles situées dans de petites communes, ou même de disparition des directeurs d'école.

Interrogé par *La Croix*, Jean-Michel Blanquer se veut rassurant : « Ce dispositif, qui n'a rien d'automatique, devrait concerner des dizaines d'établissements. Et je préciserai durant la discussion du texte au Sénat que l'accord du conseil d'école, comme celui du maire, sera nécessaire pour créer un établissement public des savoirs fondamentaux. »

« Le ministre lance les réformes à un rythme effréné, contre ou sans l'avis des enseignants. Des réformes parfois profondes, d'autres qui peuvent sembler moins importantes, mais qui – c'est le cas des évaluations de primaire – sont vécues comme une remise en cause des pratiques. »

Pourquoi la confiance, pourtant inscrite dans le titre même de la loi Blanquer, est-elle ainsi mise à mal ? « Au début du quinquennat, une partie de la profession se trouvait assommée mais aussi prête à jouer le jeu ; depuis l'automne, l'heure est à la déception, au désaccord, constate Stéphane Crochet, secrétaire général du syndicat réformateur SE-Unsa. Le ministre lance les réformes à un rythme effréné, contre ou sans l'avis des enseignants. Des réformes par-

fois profondes, d'autres qui peuvent sembler moins importantes, mais qui – c'est le cas des évaluations de primaire – sont vécues comme une remise en cause des pratiques. C'est un peu comme si le ministre espérait que chaque nouveau dossier fasse oublier le précédent. »

Le politologue Stéphane Rozès préfère, lui, parler de méthode d'« acupuncteur ». « Au lieu de livrer une grande bataille centrale, Jean-Michel Blanquer essaie de dénouer les tensions du système en plusieurs endroits à la fois », analyse-t-il. Mais pour que cela marche, dit-il, encore faut-il que cela s'inscrive dans un projet gouvernemental clair. « Or la démarche de l'exécutif, de nouveau soumise à la logique comptable de Bercy, n'est pas lisible. Et comme les institutions sont confrontées à une perte de légitimité, beaucoup d'enseignants soupçonnent le ministre de vouloir avancer masqué, avec des réformes qui cacheraient une entreprise de régression. » Après celle du 4 avril, une nouvelle journée de mobilisation est déjà programmée pour le 9 mai prochain.

Denis Peiron

(1) 2 650 suppressions de postes dans les collèges et lycées publics contre 1 800 créations dans le primaire ; 550 postes de moins dans le privé, tous niveaux confondus.